



Avis pour les Cas de fraude

Les étudiants qui ont été pris en délit de fraude lors des examens de la session d'automne 2022-2023 à l'ESTE sont informés que les décisions prises les concernant sont les suivantes :

Pour les DUT :

- Réinscription automatique dans les modules concernés par la fraude ;
- Obligation de passer (l'examen de rattrapage) dans l'ensemble des modules (Sauf si l'étudiant a eu une réinscription avant le rattrapage) ;

Pour les LP :

- Obligation de passer (l'examen de rattrapage) dans l'ensemble des modules du semestre 5.

